

POLITIQUE BOARD OF EDUCATION OF MONTGOMERY COUNTY

Textes connexes : DIE-RC, DJA, DJA-RA, ECF-RB, ECF-RC, EEA, EEA-RA, EEB-RA, ISB-RA, JPG, JPG-RA, KGA-RA
Service responsable : Office of the Chief of Finance and Operations

Durabilité

A. OBJECTIF

Affirmer l'engagement du Conseil d'éducation de Montgomery County envers les pratiques de développement durable, notamment la conservation et l'efficacité énergétique

Établir un cadre et des priorités décisionnelles pour des pratiques écologiquement durables à Montgomery County Public Schools (MCPS)

Promouvoir des opportunités d'éducation ayant prouvé leurs résultats qui permettent aux élèves et au personnel de comprendre les conséquences des changements environnementaux induits par l'homme sur la santé et le bien-être individuels et collectifs et de prendre en compte l'impact environnemental et les coûts de la prise de décision à tous les niveaux

Définir les attentes en matière de pratiques écologiquement durables, déployées de manière équitable dans l'ensemble du groupe scolaire MCPS pour promouvoir la santé et le bien-être des élèves et du personnel

B. PROBLÈMATIQUE

MCPS est l'un des plus grands groupes scolaires du pays et le plus grand de l'État du Maryland, en termes de volume d'inscriptions. MCPS sert un comté qui couvre environ 500 milles carrés, s'étendant de milieux ruraux à milieux urbains, et dont les affluents alimentent le bassin versant de la baie de Chesapeake. En raison du nombre d'installations nécessaires pour soutenir notre mission éducative, MCPS est l'un des plus grands consommateurs d'énergie et d'autres ressources naturelles du comté.

MCPS doit réduire intentionnellement, équitablement et progressivement son impact et ses coûts environnementaux, tout en améliorant la santé et le bien-être, et offrir une éducation environnementale et durable qui prouve ses résultats.

Une approche globale de la durabilité et de la gérance de l'environnement vise à reconnaître les conséquences des changements environnementaux induits par l'homme et la nécessité d'actions locales qui protègent, préservent et restaurent l'environnement. Elle nécessite des pratiques qui démontrent une utilisation responsable des fonds publics en donnant la priorité aux investissements qui maximisent l'adaptation, la résilience et l'atténuation des effets du changement climatique ainsi qu'une utilisation efficace et durable des espaces et des ressources.

L'un des éléments essentiels d'une empreinte environnementale durable consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la mesure du possible, tant pour le bien de l'environnement que pour réduire les dépenses énergétiques.

Le Conseil d'éducation du comté de Montgomery collabore avec des partenaires fédéraux, étatiques et locaux pour résoudre les problèmes régionaux, façonner un environnement d'apprentissage optimal et une fonctionnalité des programmes et opérations d'éducation essentiels, en utilisant de manière efficace et équitable les pratiques et technologies de durabilité mises en œuvre.

C. POSITION

1. MCPS intégrera les priorités de durabilité dans des processus décisionnels basés sur un déploiement équitable et stratégique des ressources, pour faire face aux effets du climat sur la santé, la sécurité et le bien-être et pouvoir déployer des opérations scolaires plus économes et plus rentables en termes d'énergie. MCPS soutient et se veut être un acteur actif pour la réalisation de l'objectif du comté de Montgomery de réduire les émissions de GES de 80% d'ici 2027 et de 100% d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2005.
2. Le Conseil s'engage à assurer une durabilité innovante et à l'échelle du groupe qui inclut :
 - a) La réduction des émissions de GES ;
 - b) La diminution de l'intensité de la consommation d'énergie à l'échelle du groupe scolaire et de la dépendance à l'égard des ressources non renouvelables ;¹
 - c) L'accroissement de la génération et la production d'énergie solaire et l'utilisation d'autres sources d'énergie renouvelables ;

¹ Les données complètes les plus récentes disponibles sur la consommation d'énergie de MCPS au moment de l'adoption de cette politique datent de l'exercice 2019-2020, avant les fermetures d'installations dues à la pandémie de Covid-19. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'intensité de la consommation d'énergie (Energy Use Intensity, EUI) du groupe scolaire était de 55400 unités thermiques britanniques utilisées, par pied carré (kBtu/sf). Historiquement, MCPS présentait un EUI de 55,5 kBtu/sf au cours de l'exercice 2018-2019 et de 57,1 kBtu/sf au cours de l'exercice 2017-2018.

L'identification des méthodes à-même de doter MCPS des ressources et des infrastructures nécessaires pour résister aux effets du changement climatique ;

- e) Le recours à la réduction des déchets et des émissions de GES en tant que critère de décision relative aux achats, notamment dans le domaine de l'énergie, du transport et autres domaines opérationnels ; et
 - f) L'amélioration de la qualité des opérations de MCPS et des environnements scolaires pour générer un effet positif sur la santé des occupants des édifices et la performance de leurs systèmes.
3. MCPS se conformera pleinement aux exigences du Département de l'Éducation de l'État du Maryland pour un programme complet et multidisciplinaire d'éducation environnementale intégré dans les programmes d'études actuels, aligné sur les normes d'éducation environnementale du Maryland qui offrent aux élèves des opportunités adaptées au développement d'étudier les problèmes environnementaux pour développer et mettre en œuvre des actions locales qui protègent, préservent ou restaurent l'environnement naturel ; et comprendre l'incidence environnementale de l'activité humaine, les conséquences des changements environnementaux et les réponses individuelles, collectives et sociétales face aux changements environnementaux.

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1. Conformément à son objectif éducatif fondamental de préparer tous les élèves à s'épanouir à l'avenir, MCPS fait de la durabilité une priorité pour les décisions actuelles qui ont un effet sur la vie des élèves.
2. MCPS minimise son impact environnemental et ses coûts opérationnels.
3. Les pratiques opérationnelles de MCPS répondent aux besoins immédiats du groupe scolaire sans compromettre ni alourdir les générations présentes et futures.
4. Le personnel et les élèves connaissent les conséquences des changements environnementaux induits par l'homme et les réponses individuelles, collectives et sociétales à ces changements.
5. Le personnel et les élèves tiennent compte de l'incidence environnementale et des coûts de la prise de décision à tous les niveaux.

6. MCPS crée et maintient des environnements d'apprentissage sains et confortables qui atteignent une efficacité énergétique optimale, tout en mettant constamment l'accent constant sur la durabilité.
7. MCPS met en œuvre des pratiques et des programmes opérationnels qui permettent d'obtenir des réductions mesurables des GES, alignés sur les objectifs de réduction des GES du Plan d'action climatique du comté de Montgomery.
8. MCPS optimise le financement limité pour obtenir un portefeuille d'infrastructures éducatives solides, résilientes et durables qui tiennent compte des variations de l'âge, des conditions du site et de la répartition géographique.

E. MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE

1. Le surintendant des écoles/délégué maintiendra et améliorera les procédures visant à promouvoir la durabilité environnementale à tous les niveaux du groupe scolaire, qui comprendront les pratiques suivantes :
 - a) Développer des processus pour établir et favoriser une culture organisationnelle et des procédures opérationnelles qui stimulent la créativité, la collaboration et l'innovation entre les services et dans les écoles, pour mettre en œuvre des solutions climatiques à l'échelle du groupe scolaire.
 - b) Diffuser les notions de durabilité dans les programmes scolaires et le développement professionnel pour permettre aux élèves et au personnel d'acquérir une compréhension des réponses individuelles, collectives et sociétales aux changements environnementaux induits par l'homme.
 - c) Offrir aux élèves et au personnel des opportunités d'être un acteur des actions qui contribuent aux solutions climatiques, aux réponses de préparation/adaptation et aux pratiques durables sur le plan environnemental, et découvrir les voies professionnelles en lien.
2. Le surintendant des écoles/délégué identifiera les actions possibles à prendre dans l'immédiat et à plus long terme pour réduire la génération de GES et la consommation de ressources non renouvelables, et augmenter l'efficacité des éléments suivants, de manière non-exhaustive :
 - a) Gérer activement la consommation d'énergie et d'eau en ayant recours à des technologies permettant d'être suivie et surveillée par les occupants du bâtiment et le personnel d'exploitation responsable.

- b) Utiliser une approche de gestion transversale pour l'approvisionnement en services publics et participer à des efforts coordonnés avec les agences gouvernementales fédérales, étatiques et locales pour établir des plans de conservation des ressources convenables.
- c) Développer et mettre en œuvre des programmes de durabilité basés sur le comportement dans les écoles locales, y compris des stratégies pour soutenir et augmenter le nombre d'écoles vertes certifiées par le Maryland et d'autres programmes.
- d) Remplacer les véhicules diesel et à essence de MCPS lorsque nécessaire, par des véhicules électriques, hybrides ou d'autres véhicules plus efficaces ou à carburant plus propre.
- e) Promouvoir des méthodes de conception et de rénovation pour rendre les bâtiments futurs et existants plus durables et pérennes en concevant chaque projet de construction de manière à optimiser le potentiel de production solaire et minimiser l'intensité de la consommation d'énergie, par la prise en compte d'un portefeuille d'installations et d'infrastructures équilibré au travers du groupe scolaire.
- f) Poursuivre les projets de modernisation des infrastructures d'économie d'énergie dans les bâtiments existants en s'appuyant sur des partenariats public-privé et les subventions et crédits d'impôt existants.
- g) Dans la mesure du possible, chercher à regrouper les écoles pour rendre possible une croissance compacte, une utilisation pragmatique des infrastructures publiques et une adéquation des services et des équipements publics.
- h) Mettre en œuvre d'autres mesures de pérennisation et de sensibilisation, telles que l'augmentation de la canopée des arbres et des espaces éducatifs extérieurs sur les propriétés de MCPS, et l'atténuation du ruissellement des eaux pluviales.
- i) Établir des critères plancher de durabilité dans les directives d'approvisionnement de MCPS pour :
 - (a) les produits approvisionnés localement ;
 - (b) la réduction optimisée des déchets ; et

- (c) les produits et contenus réutilisables ou recyclables, lorsqu'ils existent, à grande échelle, à un prix juste et raisonnable, dans tous les domaines d'activité.

F. EXAMEN ET SIGNALEMENT

1. MCPS mettra à jour l'inventaire des émissions de GES pour ses installations à intervalles réguliers, par des mises à jour alignées sur les exigences de déclaration locales.
2. MCPS élaborera des rapports réguliers à l'échelle du groupe scolaire qui décrivent les buts, les objectifs et les résultats des efforts de durabilité en alignement avec toutes les exigences fédérales, étatiques et locales.
3. Le Conseil recevra des informations sur les caractéristiques de durabilité dans ses projets de rénovation de bâtiment, et MCPS mettra en œuvre des méthodes de partage de ces caractéristiques de durabilité de son parc d'installations avec le public, au moyen de sites Internet et/ou de signalisation locale.
4. Cette politique et les documents connexes seront mis à jour et transmis conformément aux exigences fédérales, étatiques et locales.
5. Cette politique sera examinée régulièrement conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'Éducation.

Sources connexes : Annotated Code of Maryland, Education Article, §75-312.1, *School district energy policies*; Annotated Code of Maryland, Education Article, §7-117, *Increasing the number of green schools in the state*; Code of Maryland Regulations, 13A.04.17.01, Programmes pédagogiques d'éducation environnementale pour les classes du kindergarten au 12ème grade ; Règlement exécutif 15-1 du comté de Montgomery : Déchets solides et recyclage (Solid Waste and Recycling) ; Plan d'action climatique du comté de Montgomery de 2021 ; Plan décennal de gestion des déchets solides pour le comté de Montgomery, MD (2020-2029) ; Règlement exécutif 12-20 du comté de Montgomery Adoption du Code international de la construction verte de 2018 (2018 International Green Construction Code)

Historique de la politique : adoptée par la résolution n° 654-73, le 13 novembre 1973, modifiée par la résolution n° 285-97, 13 mai 1997 ; révisé le 19 avril 2002 ; modifié par la résolution n° 323-22, le 28 Juin, 2022.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.